SGPV-FSPC
Schweizerischer Getreideproduzentenverband
Fédération suisse des producteurs de céréales
Federazione svizzera dei produttori di cereali

Numéro 48 – octobre 2025

Bulletin de marché

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales

Dans ce numéro:
Oléagineux et paiement à la protéine

- Oléagineux : marché suisse 1
- Marché des oléagineux
- Paiement à la protéine – explications 2
- Paiement à la protéine – recommandations
- Ergot - recommandations 3
- Céréales mondiales
- Commentaire : Une fumure adaptée pour contrer le gaspillage des surfaces 4

Marché suisse des oléagineux

Rétrospective : transformation de la récolte 2024

Pour la récolte 2024, les quantités contractuelles s'élevaient à 106'000 tonnes de colza, 20'000 tonnes de tournesol et 7'500 tonnes de soja. La récolte effective de colza en 2024 s'est avérée décevante, avec 73'431 tonnes. Les quantités de tournesol et de soja récoltées, respectivement 14'552 tonnes et 4'408 tonnes, ont également été inférieures aux quantités contractuelles. La production biologique, qui connaît une croissance constante, notamment dans le domaine du soja mais aussi du tournesol, n'est pas prise en compte ici. La FSPC est responsable de la production selon Suisse Garantie.

Ces quantités ne couvrent pas la totalité des besoins et des capacités de pressage des transformateurs. Comme l'année précédente, il ne reste donc aucun stock, tant pour les variétés classiques que pour les variétés HOLL. Avec 30,6 dt/ha, les rendements du colza étaient inférieurs à la moyenne des dernières années. Au total, la récolte de colza a été inférieure de 8'000 tonnes à celle de l'année précédente. Pour le tournesol, les rendements moyens, à 26,0 dt/ha, ont également été inférieurs à ceux de l'année précédente. En revanche, pour le soja, ils sont supérieurs à ceux de 2023, avec une moyenne de 27,0 dt/ha, et également supérieurs à la moyenne des dernières années.

Récolte 2025

Pour la récolte 2025, les quantités contractuelles pour le colza

ont de nouveau été fixées à 106'000 tonnes. Comme il n'y avait pas de stocks résiduels, une quantité de 90'000 tonnes a pu être attribuée sans réduction. Pour le tournesol, la quantité contractuelle est passée à 26'000 tonnes. Tous les producteurs intéressés ont pu bénéficier d'une attribution, qui s'élève à 23'600 tonnes.

Les estimations provisoires pour la récolte 2025, qui s'élèvent à environ 85'000 tonnes de colza, sont nettement supérieures aux quantités récoltées l'année dernière. Comme pour les autres grandes cultures, cela s'explique par des conditions météorologiques nettement plus favorables.

Pour les tournesols et le soja, il reste à voir dans quelle mesure ils ont bien supporté les conditions météorologiques. La récolte a commencé, mais n'est pas encore terminée.

Attributions 2026

La quantité contractuelle de colza pour la récolte 2026 s'élève à nouveau à 106'000 tonnes. Une valeur légèrement inférieure à celle des années précédentes, soit 86'000 tonnes de colza, a été attribuée.

La nouvelle augmentation de la demande en tournesols est réjouissante. Pour la récolte 2026, 21'200 tonnes (convention : 28'000 tonnes) ont déjà pu être attribuées.

Les quantités contractuelles pour la culture du soja s'élèvent à 7'500 tonnes. 5'260 tonnes de soja ont été attribuées.

Les inscriptions pour le tournesol et le soja sont toujours possibles.

Bilan des quantités de colza, 2023-2025 (t)

	Récolte 2023	Récolte 2024	Récolte 2025
Stocks avant récolte	0	0	0
Quantité récoltée	82'000	73'000	83'400
Quantité transformée par les huileries *(Quantité du contrat-cadre)*	-82'000 (106'000)	-73'000 (106'000)	-83'400 (106'000)
Solde avant la récolte suivante = quantité en stock	0	0	0

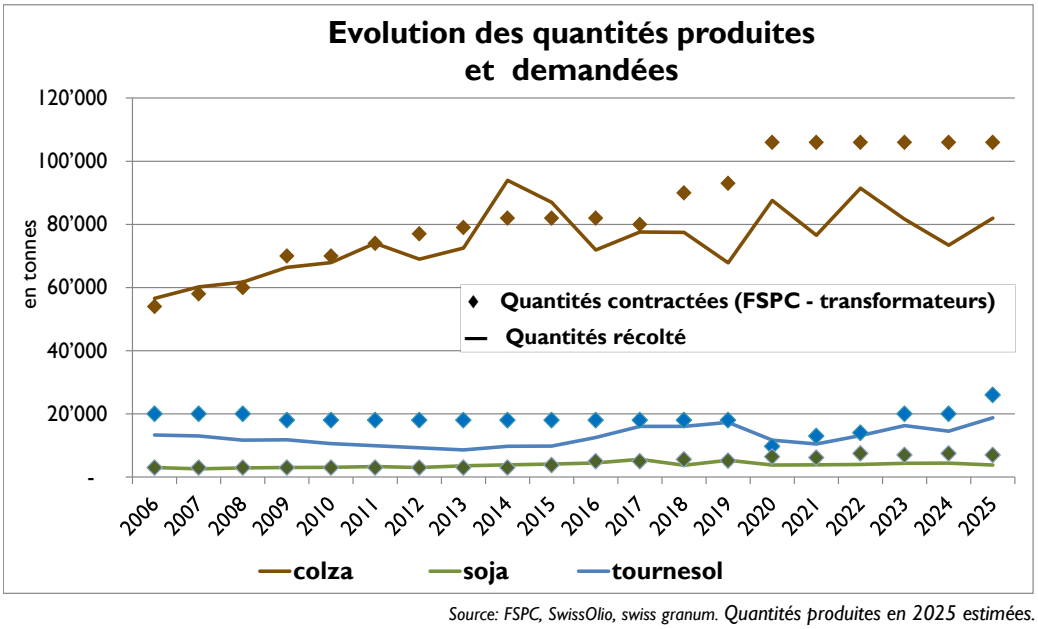

Source: FSPC, SwissOlio, swiss granum. Quantités produites en 2025 estimées.

Marché des oléagineux : Instabilité des prix

Après une période relativement calme en 2024, les cours boursiers des graines de colza et de tournesol destinées au pressage sont à nouveau soumis à de fortes fluctuations.

Les prix des graines de colza ont baissé depuis le début de l'année, passant d'environ 520 €/t à 465 €/t en septembre. Les prix des graines de tournesol ont quant à eux reculé de 640 €/t à 560 €/t. La différence entre le colza et le tournesol s'est ainsi nettement creusée, atteignant un niveau qui n'avait plus été observé depuis 2022.

Ces fluctuations plus importantes sont notamment dues à la politique commerciale et aux droits de douane punitifs imposés par les États-Unis, en particulier à la Chine. Cela a entraîné une grande incertitude sur les marchés et des changements dans les flux commerciaux.

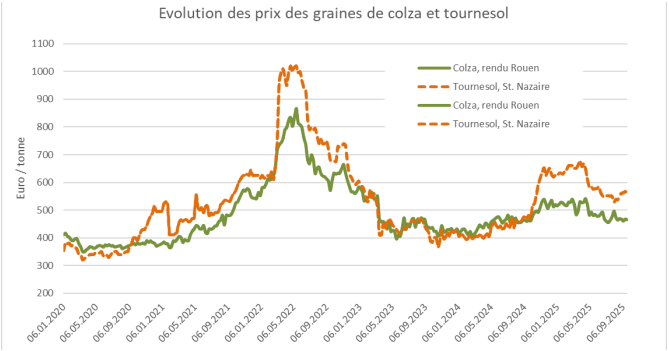

Source: Terre-net (cotations)

Paiement à la protéine – explications

Après plusieurs mois de discussion, la Commission « Marché Qualité Céréales » de swiss granum a trouvé, en date du 25 août 2025, un compromis pour le développement du système de paiement à la protéine pour le blé panifiable. Ce compromis fait le lien avec une stabilité des prix indicatifs pour la récolte 2025.

Le système appliqué dès la récolte 2026 constitue un développement du système actuel (voir tabelle). Deux nouveautés sont néanmoins introduites :

- Des valeurs limite en protéine à la sortie du centre collecteur (12.0 % pour le Top et 11.0 % pour les classes I et II). Au-dessus de ces limites, les prix indicatifs s'appliquent (avec le système connu de suppléments et déductions pour la classe Top)
- Une commercialisation « selon entente », à la sortie du centre collecteur, pour les lots en-dessous de ces limites. Les prix seront négociés en fonction de la demande et des possibilités de commercialisation.

	Situation actuelle	**Situation dès la récolte 2026**
Mise en œuvre au producteur	Recommandé	Recommandé
Zone neutre (prix indicatif de la classe Top)	12.8 - 13.8 %	13.0 - 13.5 %
Suppléments et déductions de prix pour la classe Top	0.15 Fr. / 0.1 % protéine	0.15 Fr. / 0.1 % protéine
Supplément pour la classe Top dès	13.90 %	13.60 %
Supplément maximum, classe Top	+ Fr. 2.– avec 15.1 %	+ Fr. 4.– avec 16.2 %
Déduction pour la classe Top dès	12.70 %	12.90 %
Déduction maximale pour la classe Top	- Fr. 2.– avec 11.4 %	- Fr. 1.50 avec 12.0 %
Teneur minimale en protéine, sortie centre collecteur, classe Top	Aucune	12.00 %
Teneur minimale en protéine, sortie centre collecteur, classel	Aucune	11.00 %
Teneur minimale en protéine, sortie centre collecteur, classe II	Aucune	11.00 %
Commercialisation en-dessous des teneur minimales	Sans restriction	Selon entente

Grâce au développement du système, la filière céréalière se positionne encore plus clairement dans une stratégie de qualité, du producteur jusqu'au boulanger.

Pour les producteurs, les avantages les plus importants du système sont les suivants :

⇒ Soutien aux prix indicatifs

⇒ Pas de déclassement systématique en blé fourrager en-dessous des limites

⇒ Pour la classe Top : supplément de prix motivant les producteurs à choisir les variétés adaptées au lieu et à gérer la fumure de manière à utiliser le potentiel de production

Paiement à la protéine – recommandations

Le développement du système de paiement à la protéine pour le blé panifiable dès la récolte 2026 aura des conséquences pour les producteurs.

Le centre collecteur sera chargé de gérer au mieux les réceptions pour optimiser la qualité à la vente, mais tous les centres collecteurs n'ont pas les capacités de stockage et le nombre de cellules nécessaires pour le faire. Ce sont donc les producteurs qui devront en premier lieu faire le nécessaire pour que les teneurs en protéine atteignent les limites fixées (12.0 % pour le Top et 11.0 % pour les classes I et II). Dans le cas contraire, le centre collecteur risque de verser des prix plus bas à la réception, ne sachant pas comment et à quel prix la marchandise pourra être commercialisée par la suite.

Les producteurs ont donc un rôle central dans l'optimisation de la qualité « protéine », qu'ils peuvent notamment influencer de la manière suivante :

- *Choisir la bonne variété : dans la classe Top, favoriser les variétés avec les teneurs en protéine élevées. Des rendements plus faibles pourront être compensés par les suppléments de prix (jusqu'à 4 francs). Si les teneurs en protéine ne peuvent pas être garanties pour la classe Top, une variété de classe II, plus productive, pourrait être envisagée car la valeur limite au niveau des protéines est plus faible.*
- *Favoriser une bonne structure du sol et une teneur élevée en matière organique, qui influencent positivement la disponibilité des éléments nutritifs. Un travail du sol suffisamment profond, des apports de matière organique (engrais de ferme, compost, engrais verts) et une rotation diversifiée peuvent avoir un impact positif*
- *Gérer les apports azotés en fonction des besoins des plantes, du potentiel de production, du stade de la culture, mais également des conditions météo. Une pluie après les apports d'azote permet une mise à disposition pour les plantes et une meilleure valorisation de l'azote. Un troisième apport d'azote au stade « dernière feuille étalée » ou au début de l'épiaison améliore les teneurs en protéine*
- *Eviter les pertes en éléments fertilisants (volatilisation) et favoriser l'efficience les engrais azotés. L'azote doit être disponible au bon stade, en quantité suffisante et sous une forme utilisable pour les plantes. Le nitrate d'ammoniaque semble rester l'engrais le mieux valorisé.*
- *Eviter toute carence, notamment en soufre, qui empêche le bon développement des plantes*
- *Suivre les recommandations variétales du centre collecteur. La commercialisation est différente en fonction des régions et des particularités régionales.*

Ergot - recommandations

Lors de la récolte 2025, des lots contaminés avec de l'ergot des céréales (seigle, blé, épeautre, triticale) ont été récoltés et livrés dans les centres collecteurs. Cette maladie fongique, qui se retrouvait principalement dans le seigle ces dernières années, reprend malheureusement de l'importance.

Le champignon affecte les épis en formant des sclérotes (masses noires de même taille ou plus grande que les grains, de forme identique) qui vont se mélanger avec la récolte et seront difficiles à trier, à part avec une table densimétrique ou un trieur optique. Ce ne sont donc pas des grains de céréales ! L'intérieur des sclérotes est blanc violacé et contient des substances toxiques (alcaloïdes).

Les sclérotes nécessitent un printemps humide avec des températures entre 10 et 25 degrés pour germer, ce qui était le cas cette année et l'année dernière. Les céréales sont ensuite contaminées soit directement par les spores libérées par les sclérotes, soit indirectement par les insectes, la pluie ou le contact avec des épis malades, par exemple des graminées à proximité.

La lutte sur les semences ou dans les cultures avec un fongicide n'est pas possible. Seules des mesures préventives permettent de diminuer le risque.

La FSPC a élaboré une fiche technique avec différentes recommandations. L'objectif est d'éviter la survie ou la prolifération des sclérotes.

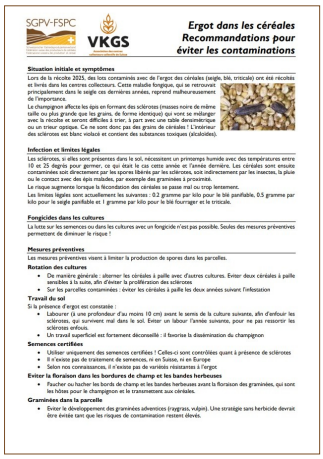

SGPV-FSPC VKGS

Ergot *dans les céréales*
Recommandations pour
éviter les contaminations

Situation initiale et symptômes

Lors de la récolte 2025, des lots contaminés avec de l'ergot des céréales (seigle, blé, triticale) ont été récoltés et livrés dans les centres collecteurs. Cette maladie fongique, qui se retrouvait principalement dans le seigle ces dernières années, reprend malheureusement de l'importance.

Le champignon affecte les épis en formant des sclérotes (masses noires de même taille ou plus grande que les grains, de forme identique) qui vont se mélanger avec la récolte et seront difficiles à trier, à part avec une table densimétrique ou un trieur optique. Ce ne sont donc pas des grains de céréales ! L'intérieur des sclérotes est blanc violacé et contient des substances toxiques (alcaloïdes).

Infection et limites légales

Les sclérotes, si elles sont présentes dans le sol, nécessitent un printemps humide avec des températures entre 10 et 25 degrés pour germer, ce qui était le cas cette année et l'année dernière. Les céréales sont ensuite contaminées soit directement par les spores libérées par les sclérotes, soit indirectement par les insectes, la pluie ou le contact avec des épis malades, par exemple des graminées à proximité.

Le risque augmente lorsque la fécondation des céréales se passe mal ou trop lentement.

Les limites légales sont actuellement les suivantes : 0.2 gramme par kilo pour le blé panifiable, 0.5 gramme par kilo pour le seigle panifiable et 1 gramme par kilo pour le blé fourrager et le triticale.

Fongicides dans les cultures

La lutte sur les semences ou dans les cultures avec un fongicide n'est pas possible. Seules des mesures préventives permettent de diminuer le risque !

Mesures préventives

Les mesures préventives visent à limiter la production de spores dans les parcelles.

Rotation des cultures

- De manière générale : alterner les céréales à paille avec d'autres cultures. Eviter deux céréales à paille sensibles à la suite, afin d'éviter la prolifération des sclérotes
- Sur les parcelles contaminées : éviter les céréales à paille les deux années suivant l'infestation

Travail du sol

Si la présence d'ergot est constatée :

- Labourer (à une profondeur d'au moins 10 cm) avant le semis de la culture suivante, afin d'enfouir les sclérotes, qui survivent mal dans le sol. Eviter un labour l'année suivante, pour ne pas ressortir les sclérotes enfouis.
- Un travail superficiel est fortement déconseillé : il favorise la dissémination du champignon

Semences certifiées

- Utiliser uniquement des semences certifiées ! Celles-ci sont contrôlées quant à présence de sclérotes
- Il n'existe pas de traitement de semences, ni en Suisse, ni en Europe
- Selon nos connaissances, il n'existe pas de variétés résistantes à l'ergot

Eviter la floraison dans les bordures de champ et les bandes herbeuses

- Faucher ou hacher les bords de champ et les bandes herbeuses avant la floraison des graminées, qui sont les hôtes pour le champignon et le transmettent aux céréales.

Graminées dans la parcelle

- Eviter le développement des graminées adventices (ray-gras, vulpin). Une stratégie sans herbicide devrait être évitée tant que les risques de contamination restent élevés.

Plus d'infos sous : www.fspc.ch

Céréales mondiales : prix sous pression

Les cotations boursières du blé standard ont baissé régulièrement depuis le début de l'année 2025 et s'établissent actuellement à environ 185 euros/tonne. Au début de l'année, ils s'élevaient encore à 230 euros/tonne, ce qui correspond à une baisse de 24 %. La production est très stable à l'échelle mondiale, avec des variations dans certains pays. La récolte en Russie devrait être légèrement inférieure, mais elle sera compensée par de bons rendements en Inde et dans l'UE.

La récolte mondiale (toutes céréales confondues) est estimée à 2'412 millions de tonnes, pour une demande mondiale de 2'395 millions de tonnes. Les stocks seront donc portés à 606 millions de tonnes.

Outre l'offre et la demande, les prix mondiaux des matières premières sont influencés par le taux de change euro/dollar et le prix du pétrole.

Cette année, environ 438 millions de tonnes de céréales seront échangées (c'est-à-dire importées/exportées) dans le monde, ce qui ne représente que 18 % de la quantité produite. Ainsi, 82 % de la production mondiale sont utilisée dans le pays de production, que ce soit pour l'alimentation humaine, l'alimentation animale ou à des fins industrielles.

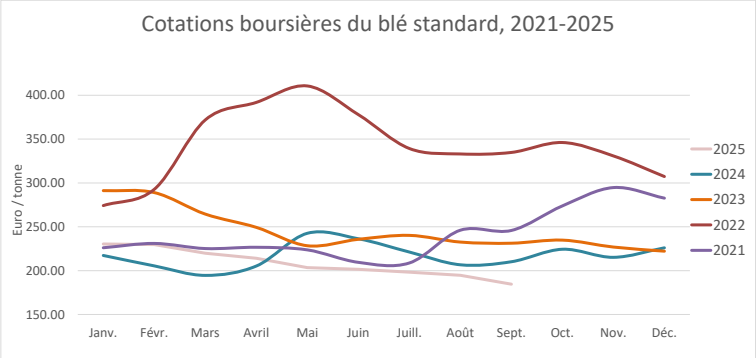

Source: finanzen.net

Une fumure adaptée pour contrer le gaspillage des surfaces

Depuis bientôt deux ans, la FSPC revendique une adaptation des normes de fumure azotée pour le blé panifiable et le maïs grain. Afin de ne pas appauvrir ni enrichir le sol, les bases agronomiques recommandent de compenser les exportations (donc l'azote contenu dans les grains et la paille) par des apports d'éléments nutritifs.

Dans les régions très productives, les normes de fumure ne correspondent pas au potentiel de rendement. La problématique s'est fortement renforcée depuis l'abandon de la marge de 10 % du Suisse-Bilanz, car tout est maintenant calculé « au plus juste », voire trop juste.

Une récolte de 14 tonnes de maïs grain exporte 155 unités d'azote, alors que la norme de fumure reste à 110 unités. Un hectare de blé panifiable avec un rendement de 6 tonnes et une teneur en protéine de 13.0 % nécessite 150 unités d'azote si on veut compenser les exportations des grains et de la paille. La norme est à 140 unités…

Produire des céréales sans produits phytosanitaires est délicat, mais possible. Les produire avec trop peu d'éléments nutritifs est impossible sans nuire au rendement et/ou à la qualité.

On peut discuter encore des années d'une amélioration de l'efficience des éléments fertilisants, de la résilience du sol ou de méthodes d'application plus précises, la réalité est au final très terre à terre : tant que les plantes ne bénéficient pas d'une fumure adaptée à leur potentiel de rendement, la production n'est pas optimale.

Le gaspillage alimentaire est le fait de jeter des denrées alimentaires. Peut-être devrait-on commencer à parler de gaspillage des surfaces lorsque l'agriculture n'arrive pas à utiliser pleinement le potentiel d'une parcelle !

Fritz Glauser, Président

SGPV-FSPC
Schweizerischer Getreideproduzentenverband
Fédération suisse des producteurs de céréales
Federazione svizzera dei produttori di cereali

Fédération suisse des producteurs de céréales
Belpstrasse 26
CH-3007 Berne
Téléphone : +41 31 381 72 03
Télécopie : +41 31 381 72 04
Messagerie : info@fspc.ch

Retrouvez plus d'infos sur www.fspc.ch

Prochaines publications:

Ce numéro clôt la publication des « Bulletins de marché » pour 2025. Le prochain bulletin paraîtra au printemps 2026 et vous informera à nouveau sur différents thèmes d'actualités.

Si un dossier ou un thème spécifique vous intéresse, n'hésitez pas à nous en faire part !